



**Arrêté de jury relatif au concours commun pour le recrutement externe dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B au titre de la session 2023**

**Le recteur de l'académie de Dijon et le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
préfet de la Côte-d'Or**

- Vu le code général de la fonction publique, livre III, titre II ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
- Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 8 mars 2011 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant des ministres chargés de affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

## ARRETEMENT

**Article 1<sup>er</sup>** : sont nommées, pour la session 2023, membres du jury du concours externe commun pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B, les personnes citées ci-après :

Président du jury :

M. Laurent MEUNIER, chargé de mission près le recteur de l'académie de Dijon

Vice-présidente du jury :

Mme Agathe PELISSIER, chargée de sécurité civile, ministère de l'intérieur et des Outre-mer

Membres du jury :

M.	Aymeric	POTINET	Provoiseur adjoint	Personnel de direction	LPO Clos Maire Beaune
Mme	Clémentine	DROUHIN	Principale	Personnel de direction	CLG Fontaine des Ducs Châtillon-sur- Seine
M.	Maxime	CHANLIAU	Agent comptable	Attaché principal d'administration	LGT Carnot Dijon
Mme	Héloïse	DOLLET	Gestionnaire	SAENES	Rectorat de Dijon
Mme	Isabelle	DURAND-ROUX	Cheffe de bureau	Attachée d'administration	Rectorat de Dijon
Mme	Isabelle	MAROSZ	Conseillère juridique	SAENES	Rectorat de Dijon
M.	Damien	PRESUMEY	Chef de bureau	Attaché d'administration	Rectorat de Dijon
M.	Romain	CARRE	Responsable administratif	Attaché d'administration	Université de Bourgogne
Mme	Nathalie	CHALUMEAU	Responsable pôle gestion des enseignants	Attachée d'administration	Université de Bourgogne
Mme	Anne	GAGNEPAIN	Gestionnaire administrative	SAENES	Université de Bourgogne
Mme	Magali	KHATRI	Cheffe de division des affaires financières	Administratrice de l'éducation nationale	Rectorat de Dijon
Mme	Delphine	CHAPIER	Adjointe gestionnaire	Attachée d'administration	CLG André Malraux Dijon
Mme	Chantal	CLERC	Responsable administrative	Attachée d'administration	Université de Bourgogne
Mme	Caroline	LANGLAIT	Adjointe gestionnaire	Attachée d'administration	CLG Victor Hugo Lugny
M.	Christophe	ALEXANDER	Adjoint gestionnaire	Attaché d'administration	Lycée Henry Moisand
M.	Karine	VOLTZ	Principale	Personnel de direction	CLG Champollion Dijon
Mme	Laurence	ARRIVE	Responsable budgétaire	Attachée principale d'administration	Ministère de l'agriculture
Mme	Anne-Lise	CAYRON	Adjointe à la responsable de la plateforme de la naturalisation	SA	Préfecture de la Côte d'Or
Mme	Christelle	DA SILVA	Chargée de mission économie emploi et cohésion sociale	Attachée d'administration	Préfecture de la Côte d'Or
Mme	Patricia	DELAYE	Cheffe de pôle	Attachée d'administration	Préfecture de la Côte d'Or
M.	Florent	HAUTELIN	Adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civiles	Attaché d'administration	Préfecture de la Côte d'Or
Mme	Sophie	LACROIX	DDETS Côte d'Or		Dijon
Mme	Sylvie	LE MANCHEC	Adjointe à la directrice des ressources humaines	Attachée d'administration	DREAL BFC Dijon
Mme	Marine	LEON VERNEAU	Directrice des services	Attachée d'administration	Ministère de la justice - Dijon

M.	Ludovic	MILLEFANTI	Chef du Pôle Contrôle des Transports	Attaché principal d'administration	DREAL BFC Dijon
M.	Florent	NOUAZE-DUPAQUIER	Chef de bureau de l'administration générale	Attaché d'administration	SGAR
Mme	Fabienne	RETAILLEAU	Responsable du service des ressources humaines	Attachée d'administration	DRAC
M.	José	TRIPODI	Chargé d'enseignement	SA	Ministère de la justice
Mme	Claire	VANESSE URBAIN	Coordinatrice scolarité	SA	Université de Bourgogne

**Article 2** : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 11 avril 2023

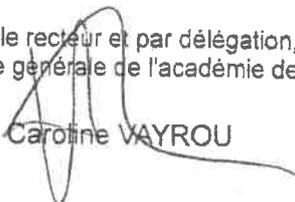
Le préfet de la région  
Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la  
Côte-d'Or

Le Préfet.  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Frédéric CARRE

Le recteur de l'académie de Dijon

Pour le recteur et par délégation,  
la secrétaire générale de l'académie de Dijon,

  
Caroline VAYROU